

A remplir par l'administration

N° de dossier :

REQUÊTE TERRASSE café/restaurant
Domaine public / Domaine privé

Cette demande et les annexes doivent être envoyées par courriel à dps@meyrin.ch ou par envoi postal à l'adresse mentionnée dans l'en-tête.

Le soussigné/la soussignée sollicite l'autorisation d'exploiter une terrasse, qu'elle soit située sur le domaine public ou privé, selon le détail indiqué ci-après.

Toute installation d'une terrasse est soumise à l'octroi préalable d'une permission

1. Coordonnées de l'exploitant-e (titulaire de l'autorisation d'exploiter délivrée par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir PCTN)

Nom Prénom

Adresse Localité

Téléphone Mail

Date de naissance

2. Nom et adresse officielle de l'établissement

Enseigne

Adresse

Code postal Localité

Téléphone

3. Motif de la demande

- Nouvelle terrasse Changement d'exploitant
- Renouvellement (terrasse sur chaussée) Autres
- Modification d'une terrasse existante (augmentation ou diminution de surface)

4. Type et catégorie de terrasse-s demandées-s

- A. Sur domaine public **Si oui, voir point n° 6**
- B. Sur domaine privé
1. Terrasse à l'année (01.01 – 31.12) sauf terrasse sur chaussée
2. Terrasse d'hiver (01.11 – 28/29.02)
3. Terrasse d'été (01.03 – 31.10)

5. Emplacement(s) et dimensions de la terrasse requise

1. Rue Dimensions m x m = m²

2. Rue Dimensions m x m = m²

3. Rue Dimensions m x m = m²

6. DOMAINE PUBLIC. Taxe fixe pour les installations saisonnières

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Eté (01.03-31.10) CHF 65.-/m ² | <input type="checkbox"/> Hiver (01.11-28/29.02) CHF 22.-/m ² |
| <input type="checkbox"/> Annuel CHF 106.-/m ² | <input type="checkbox"/> Parisienne, annuel CHF 202.-/m ² |
| <input type="checkbox"/> Parisienne, une saison CHF 157.-/m ² | |

7. Jours et horaires requis pour la ou les terrasse-s

1. 3.
2.

8. Pièces à joindre pour toute première demande

- Plan de situation indiquant les dimensions et l'aménagement de la terrasse ;
- Descriptif des éléments composant la terrasse (tables, chaises, meubles de service, parasols ou assimilés, qualité du mobilier, panneaux porte-menu, végétation, etc.) ;
- **Copie de l'autorisation d'exploiter l'établissement délivrée par le PCTN**
- Copie du bail à loyer ;
- Copie de la patente et de l'assurance RC ;
- Pour les terrasses sur le domaine privé : plan(s) de détail contresigné par le propriétaire ou son représentant ;
- Copie d'une pièce d'identité des requérants (exploitant et propriétaire du fonds de commerce).

Pour les terrasses sur le domaine privé :

Signature du propriétaire du terrain/bâtiment ou de son représentant (régie)

Par ma signature, je m'engage à autoriser l'exploitant à utiliser le périmètre défini sur le plan ci-joint.

Meyrin, le Signature :

Les terrasses doivent être accessibles aux personnes avec handicap ou à mobilité réduite, à moins que cela n'occasionne des travaux et des coûts disproportionnés.

L'autorisation est valable pour l'année en cours à compter du paiement de la taxe et/ou de l'émolument administratif. L'autorisation est reconduite tacitement pour autant qu'il n'y ait pas de changement de propriétaire, d'aménagement des lieux ou d'affectation.

En signant la présente, le requérant/la requérante atteste avoir pris connaissance du «Règlement fixant le tarif des émoluments administratifs pour des permissions d'usage accru du domaine public, les événements de divertissement public, les terrasses et les enseignes et réclames LC 30 311» et s'engage à respecter ces dispositions.

Toute requête non conforme ou insuffisamment documentée sera déclarée irrecevable et retournée au (à la) requérant(e).

Timbre et signature du titulaire de l'autorisation d'exploiter

Meyrin, le Signature :